Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Balagny-sur-Thérain

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Arrêté réglementant les bruits de voisinage, 1er juillet 2022, article 3.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/60044-balagny-sur-therain/